



COMPTE-RENDU
Comité de pilotage site Natura 2000
« Chaîne des Puys »
Lundi 26 octobre 2015
à Saint-Ours-les-Roches

Présents ou représentés

Belenguier Luc	Syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)
Bertin Anne-Marie	Présidente de Dôme Union
Chambonnière Julien	Direction Départementale du Puy-de-Dôme (DDT 63)
Chapuis Marcel	Office National des Forêts (ONF)
Coulon Philippe	Maire de Saint-Ours-les-Roches
Erard Stéphane	Syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)
Fabisiak Mireille	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme
Fournier Alain	Syndicat des sylviculteurs du Puy-de-Dôme
Imbaud Nadine	Commune de Saint-Genès-Champanelle
Loudes Jean-Pierre	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
Morvan Jean-Marc	Maire d'Orcines
Serre Arnaud	Communauté de communes des Cheires
Vaurillon Dominique	Mairie de Saint-Ours-les-Roches

Excusés

Lamoles Isabelle	Directrice par interim de la DREAL Auvergne
Letoublon Vincent	Directeur du CBNMC
Mercier Alain	Maire de Nébouzat
Suquet Thierry	Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme
Gardes Roger	Président du SMPNRVA et maire de Saint-Genès-Champanelle
Souchon René	Président du Conseil Régional d'Auvergne

Ordre du jour

Rappel synthétique sur Natura 2000 et le site Chaîne des Puys
Bilan de l'animation 2015 du site Natura 2000 « Chaîne des Puys »
Echanges sur des questions diverses
Perspectives d'action 2016
Une visite de terrain est ensuite prévue sur le Puy des Gouttes (Saint-Ours).

(Cf. : accès au diaporama/power-point diffusé lors du COPIL du 26/10/2015, en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/chaîne-des-puys-fr8301052-r882.html>

(Cheminement depuis l'accueil du site www.puy-de-dome.gouv.fr : Politiques publiques > Environnement, eau, prévention des risques > Natura 2000 > La vie des sites > Chaîne des Puys (FR8301052) > comités de pilotage).

Accueil et ouverture de la réunion

M. Morvan, maire d'Orcines et président du comité de pilotage de ce site Natura 2000, accueille les participants et rappelle l'ordre du jour.

M. Coulon, maire de Saint-Ours, qui accueille cette réunion, remercie l'ensemble des participants.

Rappel concernant la démarche Natura 2000 sur le site de la Chaîne des Puys

M. Belenguier (SMPNRVA) rappelle les grandes lignes de la démarche Natura 2000 ainsi que les enjeux identifiés sur le site.

Le site est doté d'un Document d'Objectifs depuis 2011. Ce programme d'action se traduisant par un volet contractuel (contrat Natura 2000, MAE, Charte Natura 2000), un volet réglementaire (Evaluation des Incidences) et un volet non contractuel (animation, porté à connaissance, sensibilisation...).

M. Chambonnière présente la procédure d'Evaluation des Incidences et les items retenus pour la Chaîne des Puys.

Mme. Fabisiak demande si le principe de compensation peut s'appliquer ?

M. Chambonnière explique que la doctrine "Eviter, Réduire, Compenser" doit s'appliquer mais que la compensation intervient bien en dernier recours, si l'on ne réussit pas à éviter ou réduire les impacts. L'application de ce principe "ERC" sous-entend que le porteur de projet doit essayer d'anticiper au maximum les éventuelles conséquences de son projet sur les habitats et les espèces des sites Natura 2000. Sur ces aspects "habitats/espèces" le rôle de la structure animatrice du site concerné est essentiel.

M. Loudes demande ce qu'il en est de l'animation de la charte Natura 2000. Cette dernière est importante pour certains propriétaires/gestionnaires forestiers car elle permet d'obtenir une garantie de gestion durable. Cela n'est pas anodin.

M. Chambonnière confirme que certains propriétaires forestiers pourront être dans l'obligation de signer la charte Natura 2000 pour présenter une garantie de gestion durable recevable qui leur permettra de bénéficier de certificats fiscaux délivrés par la DDT. Il informe également le comité qu'est inscrit au projet de loi de finance 2016 la suppression de l'exonération de la TFNB dont bénéficiaient les signataires de charte Natura 2000, il précise cependant que le projet de loi de finance n'est à ce jour pas voté et qu'il convient donc d'attendre une confirmation officielle.

M. Belenguier précise que des chartes natura 2000 ont été signées sur le site, mais qu'en accord avec les services de l'Etat aucune animation spécifique n'a été menée. En cause, le fait que la compensation aux communes de l'exonération de la TFNB ne soit plus à 100% mais dégressive depuis quelques années.

M. Chambonnière demande à M. Loudes comment s'effectue le lien entre le CRPF et l'animation du site Natura 2000 sur les Plans Simples de Gestion.

M. Loudes : le CRPF a la compétence environnementale pour les PSG en Natura 2000. Ainsi, l'évaluation des enjeux est réalisée par le CRPF. Mais un travail avec l'animateur du site pourrait être envisagé en cas de problématique particulière.

M. Chambonnière précise que les échanges propriétaires (et/ou rédacteur) / structure animatrice du site sont à privilégier et parfois même indispensables pour avoir une connaissance fine des enjeux ou tout simplement des derniers inventaires qui peuvent avoir été réalisés.

L'objectif de Natura 2000 : concilier activités humaines et préservation du patrimoine naturel par des mesures de gestion concertées.

Le site de la Chaîne des Puys couvre 2041 ha éclatés en 9 entités sur 8 communes

12 habitats d'intérêt européen y sont recensés avec notamment :

- pelouses et landes d'altitude entretenues par l'activité pastorale
- éboulis et scories volcaniques
- zones humides et tourbeuses.

Le site présente une grande richesse en chauves-souris (8 espèces d'intérêt communautaire) et la présence de 2 papillons et 1 plante d'intérêt communautaire.

Bilan des actions 2015

Présence des Gardes Nature :

L'une des actions phares sur le site de la Chaîne des Puys est la présence des **Gardes-nature** du SMPNRVA. Natura 2000 participe aux financements de ces 3 postes à hauteur de 50 jours (en complément du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (CD63), de la Région Auvergne et de Clermont Communauté).

Sur la Chaîne des Puys, 4,5 ETP de gardes nature sont présents au sein du SMPNRVA.

Les interventions se répartissent sur l'ensemble du site, et visent principalement des travaux d'entretien, une veille écologique, une sensibilisation et une surveillance, un accompagnement des acteurs (notamment les estives), des avis / accompagnement sur les projets et manifestations sportives, les enlèvements de déchets ...

L'une des actions menées en 2015, en continuité de 2013 et 2014, est la gestion du pâturage sur le Puy de Vichatel avec les brebis du Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole (LEPA) de Rochefort-Montagne. La particularité de l'année 2015 est l'embauche d'une garde-nature/bergère qui a permis de gérer au mieux le troupeau en fonction des enjeux environnementaux et des besoins en fourrages.

Contrats Natura 2000 :

Le contrat Natura 2000 sur le Puy de Jumes, porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne, a été finalisé.

Les dernières opérations d'élagage et de coupes ont eu lieu à l'hiver/printemps 2015 et la gestion du site par le pâturage a été assurée.

M. Loudes : pas de perspective de contrat Natura 2000 Forestier ?

M. Chambonnière : les mesures qui seront applicables ne sont pas encore tout à fait définies. Si des opportunités existent, il faut échanger avec l'animateur du site.

Mesures Agri-Environnementales :

La mise en œuvre des **Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt)**, contractualisées en 2013 sur le site, ont été suivies. Diverses opérations d'entretien ont été entreprises (Puy des Gouttes et Pariou).

Le SMPNRVA a travaillé à la possibilité d'une nouvelle contractualisation en 2016 sur un territoire plus étendu (intégrant les estives collectives attenantes au site Natura 2000 afin d'améliorer la cohérence des mesures). Le dossier a été présenté en CRAEC en Décembre 2015. La réponse sera reçue début janvier pour une possible contractualisation d'ici mai 2016. La question de la poursuite des MAEt signées en 2013

(s'arrêtant donc en 2018) est posée également. Dans le dossier, une option a été intégrée pour avoir deux phases de contractualisation : une en 2016 et une en 2018.

Etudes :

Suite à l'étude réalisée en 2013, grâce à un financement 100% CD63, visant à proposer une méthode pour qualifier l'état de conservation des habitats agro-pastoraux, une stagiaire de 6 mois a travaillé avec les Gardes-nature à l'application du protocole à l'échelle du site Natura 2000.

L'idée étant de comparer l'état actuel de la végétation à un état de référence. L'objectif étant de voir si les habitats sont dégradés, quelles sont les dégradations observables et leur lien avec les pratiques agricoles. Pour cela, des placettes de 5*5 m ont été étudiées par un relevé partiel de végétation. Seules les espèces indicatrices de dégradation (identifiées en 2013) sont relevées, et permettent de « noter » la placette selon plusieurs indicateurs (érosion, fertilisation, piétinement et abandon).

256 placettes ont été réalisées et permettent d'avoir une vision assez fine des secteurs dégradés (et donc d'orienter les opérations de gestion).

Globalement, l'état de conservation a été comparé en fonction du type de gestion agricole à l'œuvre. Il ressort que :

- l'état de conservation est meilleur pour les habitats gérés par un berger en « libre dirigé »
- l'état de conservation est dégradé lorsqu'ils sont gérés par un éleveur qui n'intervient que très peu sur le déplacement du troupeau dans un parc fixe.

L'intérêt de la méthode réside également dans son appropriation par les agents du SMPNRVA. Ces derniers ont assisté à une formation spécifique leur ayant permis d'appliquer le protocole en 2015 et de poursuivre son application dans les années futures. L'outil pourra donc constituer un suivi particulièrement intéressant à termes également.

Favoriser une gestion forestière favorable à la biodiversité spécifique :

Comme évoqué lors du COPIL du 05 novembre 2014, les différentes études menées sur le site montrent que la forêt à l'échelle de la Chaîne des Puys, malgré un potentiel intéressant, dispose d'une « biodiversité » à améliorer, la problématique principale résidant dans une forêt jeune, monospécifique (pessière notamment), à rotation courte et gérée souvent par des coupes rases. Il y a toutefois des zones intéressantes. Une des solutions, « facile » à mettre en œuvre, réside dans la préservation de secteurs patrimoniaux identifiés lors des différentes études (enjeux habitats ou espèces), et dans la mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence à l'échelle de la chaîne des Puys.

Un travail d'animation auprès des propriétaires de forêts relevant du régime forestier, en lien avec le gestionnaire : l'ONF, constituerait un premier pas dans cette direction.

Ainsi, un travail a été mené en collaboration avec l'ONF en 2015 visant à voir sur le terrain 6 zones identifiées comme à enjeux par le SMPNRVA et discuter des orientations de gestion sur ces secteurs. Le partenariat est particulièrement intéressant et devrait déboucher par exemple sur la mise en place d'un îlot de sénescence sur le Puy Chopine d'environ 2 ha.

M. Chapuis : la gestion courante et quotidienne que pratique l'ONF en faveur de la biodiversité est importante et nécessaire. Le maintien d'arbres bio par exemple lors des martelages est essentiel. La collaboration avec l'animateur du site Natura 2000 peut être intéressante et cela nécessite de mieux comprendre les différents enjeux et poursuivre le dialogue.

Il convient de garder également à l'esprit que les décideurs restent les propriétaires.

Projet de l'Association Syndicale Libre (ASL) de Ceysnat :

Sur la commune de Ceysnat, une Association Syndicale Libre (ASL) a été créée en 2014. Son périmètre s'étend à l'ouest du Puy de Dôme. Une seconde association a été créée sur le secteur du Puy de Come, Chabanne vieille en 2015.

2 objectifs à la création de ces ASL :

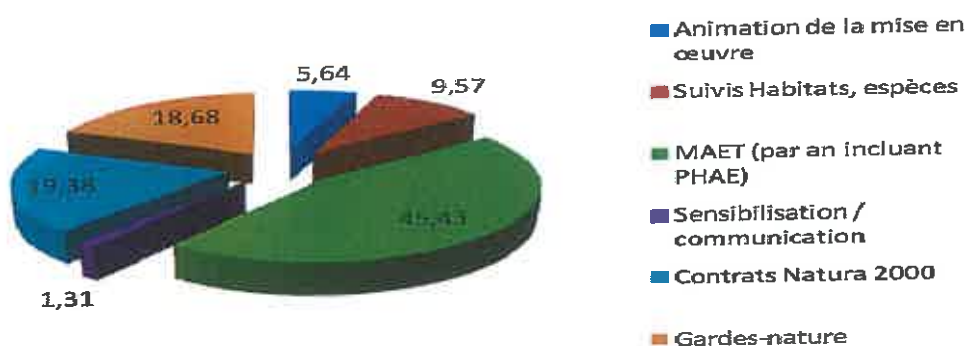
- une meilleure gestion de la forêt : un plan simple de gestion sera rédigé par le CRPF
- des projets de réouverture d'estive.

Des échanges se sont poursuivis entre les membres de l'ASL et le SMPNRVA afin de discuter des projets (tant forestiers et ouverture d'estives). Une assistance au niveau SIG a par exemple permis de produire les cartes du projet de réouverture envisagée par l'ASL.

Les budgets :

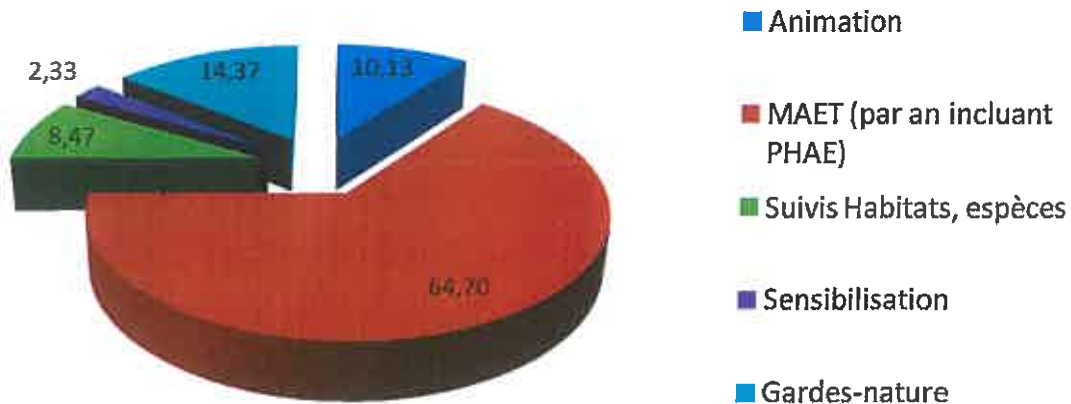
Action 2014	Budget en euros	Pourcentage
Animation	5165	5,64
Suivis Habitats, espèces	8760	9,57
MAET	41600	45,43
Sensibilisation	1200	1,31
Contrats Natura 2000	17750	19,38
Gardes-nature	17103	18,68
TOTAL	91578	100

Budget par poste en 2014 (%)



Action 2015	Budget en euros	Pourcentage
Animation	6515,24	10,13
MAET (par an incluant PHAE)	41600	64,70
Suivis Habitats, espèces	5444	8,47
Sensibilisation	1500	2,33
Gardes-nature	9237	14,37
TOTAL	64295	100

Budget par poste (%) en 2015



Questions diverses

Lors du COPIL 2014 quatre questions avaient été abordées plus spécifiquement.

- 1) **Les forêts : la mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence ?** Cette question commence à se concrétiser sur la Chaîne des Puys, grâce à un partenariat avec l'ONF de plus en plus intéressant. Ce travail se poursuivra, et la question de l'ouverture aux forestiers privés peut se poser. Notons qu'en parallèle de l'animation Natura 2000, un projet visant à intégrer les enjeux Forêts anciennes a été élaboré par le SMPNRVA dans le cadre d'un appel à projet Massif Central dont une partie importante du projet se déroulerait sur la Chaîne des Puys. La réponse des partenaires financiers sera connue au printemps 2016. Plusieurs actions sur la forêt seront alors en cours, et il pourra être intéressant d'avoir une vision cohérente de la gestion du massif forestier de la Chaîne des Puys par les acteurs locaux concernés.
- 2) **La question de la filière ovine ?** Cette question, qui dépasse largement le cadre Natura 2000 n'a pas été travaillée spécifiquement. Pour autant, la collaboration avec le LEPA de Rochefort-Montagne se poursuivant, il est à noter qu'une association de producteurs s'est constituée fin 2015 et a signé une convention avec l'INRA afin d'utiliser leur abattoir. L'objectif : disposer d'un abattoir local, et mettre en place une salle de découpe afin de proposer une valorisation locale des produits. La suite du projet sera intéressante à suivre car un lien fort existe entre maintien des milieux ouverts et valorisation des produits et des savoirs faire.
- 3) **Le pâturage sur les secteurs « abandonnés » ou difficiles :**
L'idée de travailler avec un troupeau gardé sur des zones en cours d'embroussaillage avec le troupeau du LEPA de Rochefort-Montagne s'est concrétisée. L'idée étant de pouvoir « réhabiliter » ces zones pour ensuite les réintégrer à des fonctionnements pastoraux plus classiques.
Un garde nature/berger a été embauché par le SMPNRVA pour gérer le pâturage sur le Puy de Vichatel, mais aussi d'autres secteurs (Puy de Jussat, en lien avec le CEN Auvergne) et projet en cours sur le plateau de la Serre.
Si les zones ciblées ne sont pas toutes en Natura 2000, le projet est intéressant à suivre car il constitue un outil intéressant à disposition, et d'un point de vue écologique permettrait de disposer d'une trame d'estives fonctionnelles.

4) Mise en place de journées « participatives » ?

L'idée était d'organiser des « chantiers participatifs » thématiques afin que les participants puissent comprendre concrètement un des aspects du fonctionnement du site (exemple : le travail de berger, via l'aide à la mise en place de filets mobiles, l'entretien de lisières... l'entretien des sentiers).

Si le travail avec le grand public n'a pas été réalisé, un premier pas a été fait puisqu'une journée de chantier participatif avec un organisateur de manifestation sportive (trail de Vulcain) a été réalisée. Cette méthode de travail pourra se développer dans les prochaines années.

Perspectives 2016

Les perspectives d'actions 2016 sont présentées.

- Poursuite de l'animation territoriale et suivi des actions
- Suivi des Habitats et des espèces : poursuite du suivi de l'état de conservation des milieux agro-pastoraux
- Mise en place des MAEc (si réponse favorable de la CRAEC)
- Travail sur les aspects forestiers à poursuivre
- Gestion administrative et financière du site
- Evaluations des incidences
- Accompagnement des projets ASL de CEYSSAT
- Présence des gardes nature.

M. Morvan clôture la réunion et remercie les participants. Il invite les membres du COPIL à une visite sur le Puy des Gouttes afin de voir sur le terrain quelques problématiques ou réalisations.

Visite de terrain – Puy des Gouttes (Saint-Ours)

Le Puy des Gouttes a été choisi pour cette visite car il présente de nombreux enjeux que l'on retrouve sur l'ensemble de la Chaîne des Puys : gestion pastorale et forestière, fréquentation touristique.



La visite débute par un chemin de petite randonnée en direction du sommet du Puy des Gouttes. M. Erard, explique que ces chemins sont multi-usages (ayant-droit, randonneurs, chasseurs...) et que certaines pratiques dégradent ces zones. La prise d'arrêtés municipaux est parfois nécessaire sur certaines zones sensibles. Les agents du SMPNRVA peuvent accompagner les communes en ce sens.

Les milieux forestiers rencontrés sont divers. Certaines zones sont constituées essentiellement de plantations d'épicéas. L'intérêt global pour la biodiversité y est assez réduit. Certains arbres (hêtres) en bord de chemin présentent quant à eux des formes particulières et offrent des habitats intéressants pour les espèces végétales ou animales.

D'autres secteurs forestiers, par exemple sur le Puy de Côme, visible depuis le sommet du Puy des Gouttes, présentent quant à eux à des milieux à plus forts enjeux avec des hêtraies présentant des arbres de gros diamètres, anciens... Ces secteurs accueillent ainsi quelques espèces patrimoniales comme le Pic noir ou la Chouette de Tengmalm par exemple et constituent des territoires de chasse pour les chauves-souris forestières intéressants.

Le chemin de randonnée passant dans le cratère du Puy des Gouttes a été en 2015 réaménagé par les Gardes nature avec l'accord des propriétaires. L'objectif était de dévier légèrement le sentier pour éviter de piétiner une zone humide et éviter les problèmes de dégradation (érosion notamment).



L'estive du Puy des Gouttes est pâturée par environ 500 brebis de mai à octobre.

Sur le terrain, il est aisé de constater que différentes zones se distinguent. Certaines sont sur-pâturées alors que d'autres se referment car elles sont sous-pâturées. Si le plan de gestion pastoral réalisé dans le cadre des MAE en 2013 a apporté quelques améliorations, la situation reste particulièrement problématique.

L'outil d'évaluation de l'état de conservation des milieux agro-pastoraux est rapidement présenté. Il constitue un outil d'orientation et de suivi de la gestion pastorale.

La visite se termine. Le prochain COPIL se tiendra à l'automne 2016.

**POUR TOUTE INFORMATION : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : Montlosier 63970 AYDAT
Luc Belenguier / Tel : 04 73 65 64 12 / Mail : natura2000@parcdesvolcans.fr**

